

# DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

## COMMUNE DE MASLACQ

<p style="text-align: center;"><b>Procès-Verbal de la Séance du 16 février 2021</b></p>
---

L'an deux mille vingt et un le 16 février à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de MASLACQ s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, lieu habituel de ses séances, en nombre prescrit par la loi, sur la convocation régulière adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales. La séance est présidée par le Maire.

**Date de la convocation :** 12 février 2021

**Présents :**

**CASAMAYOU** Valérie, **CHAD** Moha, **COURAUULT** Dominique, **de LAPPARENT** Alain, **GRIGT** Michel, **JENNY** Cindy, **LAU-BÉGUÉ** Benoît, **NAULÉ** Jean, **ESCOS** Julien, **PAGADOY** Virginie

**Entre en séance à 18h<sup>24</sup>**

**da PALMA** Elisabeth

**Absents excusés :** **BONNAFOUX** Stephan - **NAULÉ** Gwendoline - **CUESTA** Pierre Guy

**MALHERBE dit LARTIGUE** Dominique

La majorité des membres de l'Assemblée étant réunie, le quorum est atteint.

Le Conseil Municipal peut donc délibérer.

Le Conseil Municipal nomme pour secrétaire : Alain **de LAPPARENT**

**La séance est ouverte à :18h<sup>10</sup>**

**Ordre du jour :**

➤ **Approbation du précédent PV**

➤ **Délibérations**

- Avis sur pacte de gouvernance CCLO
- Encaissement de 2 chèques
- Plan Communal de Sauvegarde
- Vente d'une parcelle communale pour projet Age et Vie

➤ **Informations**

- Droit de Prémption non exercé
- Avancements travaux accessibilité
- Sous-mission cachetée
- Conseils en visioconférence
- Informations diverses du Maire

➤ **Questions orales des conseillers**

➤ **Informations des Vice-présidents**

## 1. Approbation du précédent PV

VOTE : Unanimité

## 2. Délibérations

### **DÉLIBÉRATION N°2021-01**

#### **Avis sur le pacte de gouvernance de la CCLO**

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Présents : 11**

**Votants : 11**

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que Le conseil de la communauté de communes a approuvé, lors de sa séance du 17 juillet dernier, l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'EPCI. Plusieurs réunions de concertation en commission, en bureau et en conférence des maires ont eu lieu depuis le mois d'octobre dernier afin de rédiger ce document.

Le bureau de la communauté de communes, réuni le 11 janvier 2021, a émis un avis favorable (une abstention). Le président nous transmet donc le pacte de gouvernance que vous trouverez ci-joint, fruit de ces plusieurs mois de réflexion.

Le code général des collectivités territoriales prévoit que le pacte de gouvernance doit être adopté dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte. La commune a donc deux mois à partir du 12 janvier 2021 pour rendre un avis sur ce document et le retourner à la CCLO. L'adoption du pacte de gouvernance sera inscrite à l'ordre du jour du Conseil Communautaire du 22 mars prochain.

Ce pacte de gouvernance reprend les grands principes discutés et adoptés par les différentes instances. Les délibérations particulières qui seront nécessaires pour appliquer certains principes financiers seront soumises au vote du Conseil Communautaire, après nouvelles discussions en commissions et en bureau.

Monsieur le Maire présente le pacte de gouvernance

*L'élargissement des territoires intercommunaux ainsi que les nombreux transferts de compétences opérés entre les EPCI et leurs communes membres, ont profondément bouleversé l'économie générale du bloc local. Cette double évolution, souvent subie, a distendu le lien entre les communes et leur intercommunalité, nourrissant chez les élus locaux, et notamment chez les élus municipaux non communautaires, le sentiment « d'être privés d'une partie de leurs prérogatives » et « d'être noyés dans la masse ». La loi Engagement et Proximité, adoptée le 27 décembre 2019, a créé le pacte de gouvernance. Inspiré de pratiques nées sur le terrain, ce nouveau dispositif a vocation à organiser et pacifier les relations communes / Communauté.*

*Il définit le cadre de référence des relations entre les communes et la Communauté en établissant un réseau de médiations (conférences des Maires, conférences territoriales, Commissions thématiques ou spécialisées etc...) et en précisant les modalités de leur association à son fonctionnement ;*

*Il s'appuie sur le projet de territoire et comporte deux points essentiels : un mode de gouvernance « partagé », et le pacte financier et fiscal.*

Monsieur le Maire propose aux conseillers qui le souhaitent de prendre la parole, et le débat s'ouvre sur les points suivants :

- *Le pacte de gouvernance comporte des aspects positifs comme*
  - *Une meilleure possibilité d'expression de la part de tous les conseillers, une gouvernance intéressante*
  - *Le fait d'avoir négocié avec les communes de l'ancienne Communauté de Lacq, dites « communes riches », une participation redistribuée aux communes moins riches.*
  - *Le partage de services de la CCLO avec les communes adhérentes*
- *L'inquiétude porte sur le fait que, la Communauté de Commune partant du fait qu'elle intervient dans l'équipement des territoires entend recevoir une part importante de la Taxe d'Aménagement que les communes avaient dimensionnée de manière à pouvoir assumer les impératifs de financements des équipements publics dus au développement de l'urbanisation. Ces ressources sont d'autant plus nécessaires pour assumer les charges que les dotations diminuent et les bâtiments vieillissants seront sources de lourdes charges dans les années à venir.*

- *En Commission des Finances, une simulation des besoins en fonction des derniers CU traités a été présentée. Elle est destinée à alimenter la négociation sur la répartition avec la Communauté de Communes*

M. le Maire propose d'émettre l'avis suivant : FAVORABLE avec la nécessité de revoir la répartition de la Taxe d'Aménagement entre la Commune et la Communauté de Communes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :**

- d'émettre un avis FAVORABLE sur le projet de pacte de gouvernance AVEC LA NECESSITE DE NEGOCIER LE TAUX DE REPARTITION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT pour un partage plus équitable entre Communes et Communauté de Communes

**VOTE :**

**Avis favorable (avec cette restriction) : 10**

**Contre : 1 Dominique COURAULT, qui craint que l'avis ne soit pas pris en compte.**

**DÉLIBÉRATION N°2021-02**

**Encaissement de 2 chèques**

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Présents : 11**

**Votants : 11**

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que les compteurs Linky ont été installés sur la commune. Lors de leurs installations, des anomalies sur les relevés et les facturations ont été constatés, et à ce jour partiellement régularisés. Les compteurs concernés sont ceux de Ménat et de la Poste.

EDF nous a fait parvenir 2 chèques de régularisation qu'il convient d'encaisser :

- Un premier d'un montant de : 1364.77€
- Un second d'un montant de : 324.88 €

*Il s'agit de la correction de surfacturations sur des compteurs dont la consommation a été durablement établie par estimation (depuis 2011).*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :**

- d'AUTORISER le Maire à procéder à l'encaissement des chèques évoqués ci-dessus.

**VOTE : Pour = Unanimité**

**DÉLIBÉRATION N°2021-03**

**Plan Communal de Sauvegarde**

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Présents : 11**

**Votants : 11**

M. le Maire rappelle qu'un travail a été effectué avec la commission environnement cadres de vie pour mettre à jour le PCS voté en février 2016.

M. le Maire et Alain de Lapparent présentent le document. M. le Maire le soumet à la validation de l'Assemblée. Des modifications mineures sont sollicitées dans la liste des intervenants et au sujet de la distribution d'iode en cas d'incident nucléaire

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

- ADOPTE le PCS
- AUTORISE M. le Maire à transmettre le document au Préfet.

**VOTE : Pour : Unanimité**

## DÉLIBÉRATION N°2020-04

### Vente d'une parcelle communale pour projet Âges et vie

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Présents : 11**

**Votants : 11**

M. le Maire informe l'Assemblée de ses divers échanges avec l'entreprise Âges et vie, qui souhaite installer une résidence sénior sur la commune. M. le Maire explique que le projet pourrait se développer sur une partie de la parcelle cadastrée AD 352, située rue du parc, que la commune pourrait vendre à l'entreprise. Cette vente nécessiterait l'intervention d'un géomètre, estimé à 1 068 € TTC aux frais de la commune, et la fourniture de pièces obligatoires pour tout projet d'urbanisme. La parcelle pourrait être vendue 30 000 € maximum, 10 € le m<sup>2</sup> environ mais le prix exact reste à être défini.

Afin d'engager les études en vue de la réalisation d'un avant-projet sommaire du futur bâtiment, l'entreprise demande à la commune de lui transmettre une lettre d'engagement.

Cette lettre engagerait la commune à céder un terrain d'une surface de 2 500 m<sup>2</sup> à 3 000 m<sup>2</sup> à un prix relativement bas, en contrepartie de l'implantation d'un collectif Âges & Vie destiné à accueillir 16 ou 24 personnes âgées. Les personnes de notre commune bénéficieraient d'un accueil prioritaire.

Par cette lettre, la commune transmettra également le taux de la Taxe d'Aménagement et de la Taxe de Raccordement et diverses informations.

*Une longue discussion avec des échanges assez houleux intervient*

*Jean NAULÉ indique qu'il a été contacté par le Crédit Agricole qui est investi dans les projets d'Âges et Vie. Cinq projets sont envisagés dans la proche région (dont un Sault de Navailles). Il rappelle le principe d'Âges et Vie : Une colocation pour des personnes âgées dépendantes (Gir 2-3-4) dans un petit espace à taille familiale où chacun peut librement organiser sa vie avec toute l'aide nécessaire dans un cadre convivial. Compte tenu du prix maximum de 30 K€ que se fixe Âges et Vie et de la surface nécessaire, après quelques recherches et propositions, un seul terrain (appartenant à la commune) lui paraît envisageable, situé dans le parc à proximité de l'épicerie.*

*Julien ESCOS et Benoît LAU-BÉGUÉ considèrent le lieu mal choisi et craignent que les nuisances soient source de conflits. Ils se plaignent d'être mis devant le fait accompli.*

*Monsieur le Maire fait valoir que le responsable du projet souhaite le mettre rapidement en œuvre. Il demande un terrain au centre du village. Celui qui lui est proposé lui a été montré et correspond à ce qui est recherché en alliant la proximité du Centre bourg avec celle de la nature et de lieux de promenade. Il n'a pas été dissuadé par la présence de la salle socioculturelle dont il est pleinement conscient. Il propose d'inviter le responsable à venir présenter son projet.*

*Michel GRIGT confirme que l'organisateur apprécie particulièrement l'endroit qui lui a été montré et qu'il n'est pas possible de trouver un autre terrain à ce prix au centre du village. Il fait valoir que la mise en œuvre d'un tel projet peu coûteux (essentiellement mise à disposition d'un terrain inutilisé) serait bénéfique au village sur plusieurs plans :*

- *Plusieurs embauches, implantations de familles avec peut-être des enfants dont la présence serait utile à l'école*
- *Le suivi de la clientèle âgée qui y sera hébergée donnerait des atouts importants au projet médical en réflexion*
- *L'épicerie y trouverait une clientèle de proximité*
- *Des Maslacquais pourraient figurer parmi les premiers clients*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- D'AUTORISER M. le Maire à transmettre une lettre d'engagement reprenant les éléments présentés ci-dessus
- D'AUTORISER M. le Maire à se rapprocher du géomètre pour délimiter la parcelle

**VOTE : Pour = 9**

**Abstentions = 2 Julien ESCOS et Benoît LAU-BÉGUÉ** qui bien que favorables au projet considèrent que le terrain proposé pose problème du fait de sa situation (environnement trop bruyant lié à la Salle socioculturelle et au projet de city-stade)

### **3. Informations des conseillers**

#### **Droit de préemption non exercé :**

- Vente MAUGOUBER/BRARD
- Vente HAUTBOIS/LACASSE

#### **Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux**

- Ils avancent bien tant à l'église qu'à l'école, Ménat, le Trinquet et les vestiaires du stade

#### **Soumission cachetée**

- Pour vendre du bois et de l'ancien mobilier, la procédure de soumission cachetée est proposée. Il s'agit de la mise aux enchères de lots, dans le cadre d'un règlement à créer

#### **Conseils en visioconférence**

- Une circulaire du Ministère proposait de limiter à 6 le nombre de personnes présentes pour toute réunion organisée par les instances publiques, ce qui nécessiterait qu'une partie des conseillers suivent les conseils municipaux à distance. Finalement le présentiel est resté autorisé dans le cas de ces instances.

#### **Informations diverses du Maire**

- Au cimetière, sept tombes ont été mises à jour au bord de l'église avec des dates entre 1823 et 1888. Il s'agit entre autres de membres de la famille LAUSSAT. Deux d'entre elles s'effondrent. Il va falloir décider de l'avenir à leur réserver
- Eau potable dans le nouveau cimetière sur une suggestion d'un administré
- Travaux sur le réseau d'eau potable. On aborde la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>o</sup> tranche (rond-point et 2eme partie Carrère).

### **4. Questions orales de conseillers**

- **Michel GRIGT** Annonce que les travaux sur le beffroi, le plancher et l'horloge sont pratiquement ter, terminés
- **Julien ESCOS**
  - Informe le Conseil sur le fait que le Département va nous fournir les relevés de vitesse réalisés. Parallèlement, les relevés du radar de Lagor sur la même période va permettre des comparaisons et éclairer la réflexion sur d'éventuelles mesures à prendre.
  - Demande que les Conseils aient lieu à 20h pour permettre à Dominique MALHERBE qui a des contraintes d'éleveur d'y assister  
*Monsieur le Maire lui répond qu'il est soumis à des besoins divergents qu'il arbitre au coup par coup (conseillers, personnel communal...)*
  - Dit ne pas comprendre que l'organisation de l'AG de la Fédération de pêche APPMA des Baïses ait été refusée à Maslacq alors que Monein l'a autorisée.  
*Monsieur le Maire lui répond que la salle socioculturelle est fermée au public sur recommandation de la Préfecture*
- Julien ESCOS et Benoît LAU-BÉGUÉ se plaignent de manquer d'information, et rappellent avoir demandé à pouvoir accéder aux comptes rendus des commissions. Ils s'emportent en

rappelant qu'ils ont déjà fait cette remarque sans succès. Il s'en suit des échanges assez vifs d'où il ressort

- Que certaines commissions ne rédigent pas de compte rendus et ne souhaitent pas s'y voir contraintes  
Valérie CASAMAYOU indique à ce propos qu'elle n'aime pas les écrits et leur préfère les échanges entre personnes
- Que certaines en limitent la diffusion à leurs membres
- Que la charge de travail du Maire et du secrétariat leur laisse peu de temps pour communiquer et que
  - Les informations du Maire aux conseillers au cours des séances du Conseil
  - La possibilité ouverte aux Vice-Présidents de présenter leur travaux à l'issue des séances des séances du Conseilsont destinées à y remédier.
- Que plusieurs conseillers dont certains peu disponibles souhaiteraient être au courant de l'ensemble des actions en cours et se plaignent d'être parfois informés par des administrés.
- Que le système d'échange par What'apps ne correspond pas à la culture des moins jeunes qui le trouvent parfois superficiel et regrettent la caisse de résonance qu'il constitue

Le ton monte et plusieurs conseillers rappellent que les échanges autour de la table du Conseil doivent rester courtois.

Le très grand investissement du Maire dans le fonctionnement de la commune est reconnu. Sa priorité est de faire et pas de le faire savoir. La crise sanitaire qui a réduit le nombre de réunions a rendu plus difficile les échanges.

Alain de LAPPARENT intervient pour témoigner du fait que lors du mandat précédent la cohésion de l'équipe municipale avait été sensiblement améliorée pendant la période où l'on avait accru la fréquence des réunions du Conseil.

Michel GRIGT rebondissant sur ce constat fait une proposition qui fait consensus : Se fixer un calendrier régulier de réunions des membres du Conseil qui pourraient suivant le besoin être une réunion d'échange entre les conseillers ou une réunion officielle du Conseil Municipal. Monsieur le Maire propose de réfléchir à des solutions aux problèmes de communication au deuxième semestre, la charge actuelle de travail liée aux divers travaux en cours ne le permettant pas dans l'immédiat

***La séance est levée à 21h30***